

DECISION N°2022-09

(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réfection de la salle des aînés

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne) ;

Vu l'article L 2122-22, 4° du Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 n° III-2020/40, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'état de vétusté de la salle des aînés,

Monsieur le Maire sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'année 2022, pour la réfection de la salle des aînés, pour des devis de 4437.74 HT soit 5325.29 € TTC

DECIDE

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'année 2022, pour la réfection de la salle des aînés pour des devis de 4437.74€ HT soit 5325.29€ TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Fait à LAVERNOSE-LACASSE, le 20/05/2022

Le Maire, A. DELSOL



REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213102874-20220520-2022_09-DE